

PAR COURRIEL

Québec, le 15 janvier 2018

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-323

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 4 janvier 2018 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

«...les informations suivantes pour chacune des journées de pêche de la saison 2017

Parc national mont tremblant.

J'aimerais avoir les informations suivantes pour chacune des journées de pêche de la saison 2017 : 1) la date 2) le nombre de pêcheurs 3) le nombre de prises 4) le poids total des prises.

Pour tous les lacs si possible svp. »

Vous trouverez ci-joint le document répondant à votre demande.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale,

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document
Avis de recours